



CS CONSULTANTS

Traitement des réclamations : Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07

Nous entendons par réclamation une déclaration actant du mécontentement du client envers CS Consultants. Une demande d'information, d'avis, de clarification, de service ou de prestation n'est pas une réclamation.

Modalités de saisine de l'entreprise :

Pour toute réclamation, vous pouvez nous contacter selon les modalités suivantes :

- ✓ Par courrier : SARL CS Consultants, 109 rue d'Aguesseau, 94490 Ormesson sur Marne
- ✓ Par téléphone : 01 56 86 52 92 / 06 87 56 41 66
- ✓ Par mail : info@csconsultants.fr

Délais de traitement :

Nous nous engageons à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accusé réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de difficultés rencontrées lors du traitement de votre réclamation :

Vous pourrez solliciter par ordre de priorité :

- Le service médiation de l'ANACOFI-CIF à l'adresse suivante :
Méiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris

- Le service de médiation de l'AMF à l'adresse suivante : **Mme Marielle Cohen-Branche / Méiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.**

Fait en deux exemplaires à

Le

Client :

Signature